



COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du 10 juin 2025

Présents :

- Mme Nicole ISAC
- Mmes Christine FACHAN - Marie Claude TARTAS
- MM. Gérard ARBERET - Jean Bernard ABRADOR - Jean-Patrick BOUCHEDE - Mohamed EL MAADIOUI - Hubert FORESTIER - Robert ISAC - Christophe MANO - Laurent TAULEIGNE - Philippe URBAN

Participe à la réunion :

- M. René LATAPIE

Excusés :

- MM. - Etienne SALLES - Claude SAMMARTANO

Absente :

- Mme Jessica SALLES

1 – Bilan saison écoulée :

Avant de passer aux différents points de l'ordre du jour Nicole ISAC a pris un moment pour revenir ensemble sur la saison écoulée.

« Nous n'allons pas nous mentir, la saison n'a pas été simple. Nous avons eu beaucoup d'activités, parfois même un peu trop, et nous avons dû faire face à pas mal d'imprévus...

L'absence de Cédric sur une partie de l'année s'est fait clairement sentir et nous avons dû nous organiser autrement pour que les choses continuent à tourner...

Merci à ceux qui ont pris le relais sans hésiter.

Nous avons aussi connu quelques tensions avec les arbitres et là aussi, il a fallu réagir rapidement afin que les rencontres ne soient pas impactées....

La gestion du quotidien n'a pas toujours été évidente, mais nous avons tenu bon, ensemble.

Malgré tout ça, il faut aussi voir le positif.

La saison a bien eu lieu, les matchs se sont enchaînés et le District a continué de faire face à toutes les situations qui se sont présentées grâce à l'implication de chacun et je vous en remercie.

Aujourd'hui il nous reste encore quelques problèmes à régler, certains très importants, puis place en fin de mois à un peu de repos bien mérité.

Profitez-en pour recharger les batteries et on se retrouve en août avec encore plus d'envie, de projets... et je l'espère un peu moins de surprises dérangeantes... »

2 – Approbation du classement des arbitres en fin de saison :

Comme prévu dans le statut de l'arbitrage, le Comité Directeur doit valider le classement des arbitres en fin de saison.

Une affectation prévisionnelle des arbitres pour 2025/2026 nous a été proposée par la CDA.

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité la proposition présentée par notre Commission Départementale des Arbitres (CDA).

3– Demande de subvention (FC Lourdes XI) pour la section sportive de Sarsan :

L'effectif de cette section est de 28 élèves (dont 3 filles) répartis en quatre niveaux et classes.

Les élèves sont joueurs licenciés dans 4 clubs de notre District : Bouton d'Or Ger, Tarbes FC, FC PVG et FC Lourdes XI.

Après discussion, les membres du Comité Directeur décident à la majorité, d'accorder une subvention de 1 000 euros pour le fonctionnement de cette section.

4 – Bilan Prévisionnel saison 2025/2026 :

Le bilan prévisionnel a été présenté au Comité Directeur pour validation.

Il est en légère diminution par rapport à la saison précédente.

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité ce budget prévisionnel.

Il sera présenté pour approbation des clubs à l'Assemblée Générale du 21 juin 2025.

5 – Courrier du FC Plateau :

Le FC Plateau nous fait part d'un dysfonctionnement lors de la dernière journée de D1 organisée le 17 et 18 mai 2025.

Effectivement, le règlement publié n'a pas été observé à la lettre et il a été omis de programmer deux rencontres décisives pour la descente le même jour à la même heure.

Toutefois nous regrettons que le FC Plateau ne nous ait pas alerté avant la rencontre...

Après discussion, les membres du Comité Directeur décident à l'unanimité de faire une poule à 13 en D1 pour la saison 2025/2026 sous réserve des réengagements de toutes les équipes composant cette division.

6 – Courrier de Cédric VOUTIER :

La Présidente Nicole Isac informe les membres du Comité Directeur de la demande de mise en disponibilité de Cédric VOUTIER.

Ce dernier s'est en effet vu proposer un emploi par le club professionnel de Montpellier, et demande en conséquence au District des Hautes-Pyrénées de bénéficier d'une mise en disponibilité d'un an renouvelable.

Après discussion, les membres de Comité Directeur à la majorité, ont décidé d'accorder à Cédric Voutier une disponibilité d'un an à compter du 1^{er} juillet 2025, à condition que tous les points découlant du contrat de travail, encore en suspens, soient solutionnés à la date du 30 juin 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire Général



Robert ISAC